

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [ebelisle-educnda-com](https://www.cadre21.org/membres/0f237dd5dbbd2394f9036f6a)

<https://www.cadre21.org/membres/0f237dd5dbbd2394f9036f6a>

Date d'obtention : 2025-10-07 17:38:00

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Suivre le protocole, agir rapidement, prévention, collaboration. Respecter et non-jugement, Travail en partenariat

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Avoir une structure dans mes interventions, savoir quelle est mon rôle et celui des autres intervenants (policier) Avoir des balises, de ce que nous pouvons faire en tant qu'intervenant scolaire.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Accueillir l'information, ne pas porter de jugement envers les gestes commis, être neutre. Ne jamais regarder les photos, intervenir rapidement pour éviter le plus de dommage et répercussion possible pour les victimes. Faire de la prévention.